Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
N°34 - MARS 2017

flash infos

SATESE37

Chères collègues, chers collègues,

Depuis plusieurs années, nos structures doivent faire face à de multiples contraintes : raréfaction des ressources financières, retrait de l'État dans l'appui aux collectivités, complexité de la réglementation…

Dans ce contexte difficile, les communes et intercommunalités doivent par conséquent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité, afin de disposer des compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre de leurs différents projets.

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire souhaite, pour sa part, jouer son rôle d'acteur de la solidarité territoriale, non plus comme simple financeur, mais également en tant qu'accompagnateur des projets des collectivités.

Regroupant à peu près tous les métiers de la vie territoriale, le Département veut proposer aux collectivités qui le demandent différentes missions d'assistance et de conseil. Dans certains domaines plus « techniques », il est susceptible de faire appel à des structures partenaires.

Cette nouvelle « offre de services » se traduit au travers du projet départemental d'ingénierie territoriale, à l'instar de ce qu'ont déjà réalisé d'autres départements.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, Jean-Gérard Paumier, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, souhaite associer le SATESE 37 à ce projet. À ce titre, il a proposé à notre syndicat d'être représenté au dernier Congrès des Maires, notamment en mettant à disposition un emplacement sur le stand « Ingénierie » du Département.

Il me semble plus qu'opportun que, dans le contexte actuel particulièrement difficile, le SATESE 37 réponde favorablement à cette sollicitation, participant ainsi à la mutualisation des connaissances et compétences présentes sur le territoire.

Je profite de cet éditorial pour adresser tous mes remerciements au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour l'initiative prise au service des collectivités et de leurs habitants, ainsi que pour le soutien apporté à notre syndicat.

Pour une action publique plus efficiente !

Joël Pélicot
Président du SATESE 37

Les principales décisions prises par le Comité Syndical

2nd semestre 2016

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

Le syndicat a enregistré le retrait de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, cette dernière ayant décidé de reprendre la compétence « assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2017.
Il a également acté le retrait de la Communauté de Communes du Bouchardais, celle-ci ayant décidé de rendre la compétence « assainissement non collectif » aux communes de son territoire. À cette occasion, le syndicat a déjà validé l'adhésion des communes de Chézelles, Crouzilles, Rilly-sur-Vienne, Tavant et Trogues.
Enfin, l'Assemblée a pris acte de l'adhésion des communes nouvelles de Langeais et Coteaux-sur-Loire, en lieu et place des communes concernées.

DÉMATÉRIALISATION DES CONVOCATIONS

À l'occasion du Comité Syndical du 27 septembre 2016, un questionnaire portant sur la dématérialisation des convocations a été distribué aux Délégués, afin de connaître l'avis de ces derniers sur cette démarche.
Au 5 décembre dernier, 63 % des Élus ont répondu à ce questionnaire et près de 87 % se sont dits favorables à la mise en œuvre de cette dématérialisation. Cette démarche devrait donc voir le jour dans le courant de l'année 2017.

CONVENTION ÉTUDES SPÉCIFIQUES

Dans le cadre du suivi de l'assainissement collectif proposé aux Collectivités, Industriels et Établissements Publics/Privés, l'Assemblée a procédé à l'actualisation des termes de la convention correspondante.

RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors du Comité Syndical du 5 décembre 2016, il a été décidé de supprimer un poste d'Ingénieur territorial – fonction Responsable Études Spécifiques (départ à la retraite), ainsi qu'un poste de Technicien territorial – fonction Contrôleur Assainissement Non Collectif (mutation externe).
Il a également été procédé à la création d'un poste d'Attaché territorial – fonction Directeur des Ressources (promotion interne) et d'un poste de Rédacteur principal de 2e classe – fonction Assistante de Direction (avancement de grade). ▸▸▸

▸▸▸

FINANCES

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Par courrier en date du 30 septembre 2016, Monsieur Berho-Lavigne, Comptable Public, a présenté au SATESE 37 la liste des titres de recettes ne pouvant être recouvrés. En 2016, le Comité a décidé d'admettre:

- en non-valeur, les titres présentés pour un montant de 3 696,34 € (budget annexe – chapitre 65 – article 6541),
- en créances éteintes, les titres présentés pour un montant de 314,76 € (budget annexe – chapitre 65 – article 6541).

PROVISION POUR RISQUE

Afin de couvrir les admissions en non-valeur et les créances éteintes constatées au budget annexe, il a été décidé de procéder à une reprise totale de la provision « créances douteuses » à hauteur de 1 000,00 €.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Lors du Comité Syndical du 7 mars dernier, Monsieur Berho-Lavigne, Comptable Public, avait fait part à l'Assemblée de son analyse sur la situation financière du SATESE 37, relevant les efforts réalisés par le syndicat pour contenir ses dépenses, mais constatant également la baisse des recettes d'exploitation.
Dans ce contexte, le Bureau a proposé aux Délégués des orientations budgétaires 2017 axées sur la poursuite des efforts en matière de réduction des dépenses, ainsi que sur le développement de recettes, notamment au travers de nouvelles prestations.

TARIFS 2017

Dans le cadre des objectifs définis pour 2016, une étude portant sur les tarifs du SATESE 37 a été lancée dans l'année, en partenariat avec les services de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités d'Indre-et-Loire (ADAC 37). Au regard des résultats de cette étude et conformément aux orientations budgétaires définies pour 2017, une actualisation des tarifs du syndicat a été établie, avec une date d'effet au 1er janvier 2017.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2017

En matière de « suivi station d'épuration », le programme 2017 prévoit 743 visites sur site, auxquelles viendront s'ajouter 106 interventions sur le réseau et 110 réunions de synthèse. Ces 959 interventions seront réalisées sur un parc de 249 stations d'épuration. Le suivi de 15 stations d'Industriels ou Établissements Publics/Privés viendra également compléter ce programme.
La « prestation travaux » prévoit quant à elle, en plus des missions réalisées dans le cadre du partenariat avec l'ADAC 37, des interventions sur une douzaine de stations d'épuration en construction, extension ou aménagement.
Enfin, les « études spécifiques » viseront pour leur part 17 actions à réaliser dans l'année.

ÉTUDE INTERNE

Dans un département riche en vignobles AOC tel que l'Indre-et-Loire, certaines stations d'épuration sont amenées à recevoir des effluents liés à la culture de la vigne (viticoles) et à la production de vin (vinicoles).

Le syndicat a décidé de s'appuyer sur les compétences existantes en interne pour lancer une étude portant sur la quantité et la qualité des effluents rejetés, les conditions d'acceptabilité des stations concernées et les résultats du traitement.
Nathalie Maume, Adjointe au Responsable Assistance Technique Assainissement Collectif, a réalisé et présenté cette étude au Comité Syndical du 26 septembre dernier, ainsi qu'aux journées techniques de l'ARSATESE Loire-Bretagne.
Cette étude, dont la qualité a été particulièrement appréciée, est disponible sur simple demande.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2017

Compte tenu de la conjoncture actuelle, le programme prévisionnel prévoit, dans le cadre de la mission « contrôle du neuf », 350 visites « projet » et 250 visites « réalisation ». À cela viendront s'ajouter près de 700 visites « diagnostic immobilier » et 900 visites « contrôle de fonctionnement ».

QUALITÉ

AUDIT EXTERNE

L'audit externe AFNOR Certification des 8 et 16 septembre derniers a fait apparaître d'excellents résultats. En effet, l'auditeur n'a relevé cette année que des points forts (au nombre de 13). Il a notamment salué la vision claire de la Direction sur l'évolution de son environnement, ainsi que la volonté de cette dernière de mieux communiquer en interne. La mission « contrôle de fonctionnement » a elle aussi fait l'objet de satisfactions, tant sur sa structuration que sur le très bon relationnel entretenu par les techniciens SPANC.
Enfin, l'auditeur a relevé la construction du système d'écoute clients.
En 2017, le SATESE 37 va relancer son processus de certification pour une période de 3 ans.

CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

- ***Lundi 19 juin 2017***
- ***Lundi 25 septembre 2017***
- ***Lundi 4 décembre 2017***

À la Maison des Sports de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satese37.fr

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire
ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation, 37210 PARCAY-MESLAY - Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38 - satese37@satese37.fr

Directeur de publication: Joël Pélicot - **Rédaction:** Brigitte Dupuis, Bertrand Tilloy - **Conception/montage:** EFIL Communication - www.efil.fr

ISSN: 2114-0545

PEFC /10-32-2667 PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

Imprimé par un imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®